ASSEMBLEE GENERALE
Salle des fêtes de Grivesnes
MERCREDI 18 JUIN 2014 à 20 h 00

M. le Président LECLABART accueille les conseillers communautaires. Il donne la parole à Mme PREVOST, Maire de Grivesnes, qui souhaite à son tour la bienvenue aux conseillers communautaires.

M. LECLABART souhaite la bienvenue à Mme LO PRESTI, comptable publique et présente les excuses de M. le Sous Préfet, M. GEST, Mme DENEUX, M. FROISSART, PREDKI, et MONTAIGNE.

Appel des délégués : le quorum est atteint – 31 titulaires présents – 7 pouvoirs – 2 absents excusés

Parallèlement à l'appel, l'accord des conseillers sur la dématérialisation des documents à envoyer par la CCVN est sollicité.

Mme MARCEL indique que cette procédure de dématérialisation impose à la CCVN de s'assurer de la réception effective du courriel. Elle indique qu'un logiciel permettant la gestion de ces envois dématérialisés existe qui peut être fourni gratuitement par le syndicat mixte SOMME NUMERIQUE.

Il est convenu de se faire valider juridiquement la procédure de dématérialisation devant être mise en œuvre avant d'y avoir pleinement recours.

1/ Approbation du compte rendu de l'AG du 17 mai 2014 :

M. le Président sollicite l'assemblée pour savoir si des observations sont à formuler sur le compte rendu du conseil communautaire du 17 mai dernier.

Après avoir constaté que le compte rendu n'appelait aucune observation, ce dernier est mis au vote :

POUR : 28 CONTRE : 10

2/ Présentation des BP 2014 :

M. LECLABART donne la parole à M. DURAND, Vice Président en charge des affaires budgétaires.

M. DURAND rappelle que tous les conseillers ont été rendus destinataires des documents officiels ayant trait aux différents BP 2014 de la CCVN. Ce constat l'amène à préciser que la présentation de ce soir sera différente de celle habituellement utilisée. Il s'agira d'une présentation davantage globale, synthétique, plus dynamique et attractive.

Il est dans un 1er temps rappelé le contexte général dans lequel s'inscrit l'élaboration des BP 2014 de la CCVN :

- Un compte administratif voté le 17 mai dernier laissant apparaître un résultat consolidé de 664 754,76 €, reste à réaliser inclus.
- Une analyse financière rétrospective établie par Mme la comptable publique qui acte d'une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement de celles correspondantes aux charges de personnel.
- une nouvelle baisse des dotations de l'Etat de l'ordre de 36 000 € et une augmentation de celles des communes de 1,87 %,
- un CIF supérieur à 0,60 assurant la CCVN du maintien de sa dotation de garantie,
- une inflation prévisionnelle de 1,5 %, une hausse de la TVA et une hausse des cotisations sociales générant respectivement des dépenses supplémentaires de 5 500 € et 12 300 €,
- une perte de la subvention du conseil général de la Somme pour le transport vers les piscines (- 3 200 €),
- une augmentation des charges de fonctionnement de 3,8 %
- une augmentation du montant des bases fiscales engendrant à taux de fiscalité constant un produit supplémentaire de 52 445 €

- un montant global de FPIC 2014 pour la CCVN de 111 578 € dont la répartition tient compte de la position prise par les membres de la commission « affaires budgétaires » réunie en séance le 23 mai 2014, à savoir une répartition répondant au régime dérogatoire identique à celle adoptée en 2013.

M. SURHOMME fait remarquer que si les communes continuent à voir leurs dotations augmentées ; à contrario elles ne sont pas en mesure de faire évoluer leur excédent de fonctionnement dans les mêmes proportions que celui de la CCVN.

- Budget général :
    - Section fonctionnement : 4 597 960 €
    - Section investissement : 4 525 407 €

M. SURHOMME souhaite savoir quand a été débattu le dossier de l'hôtel d'entreprise proposé au BP 2014.

M. DURAND indique que ce dossier a fait l'objet d'une 1ère présentation lors de l'AG du 17 mai dernier puis a été abordé lors des commissions « finances » du 23 mai 2014 et « développement économique » du 16 juin dernier. Dans les deux cas de figures, les membres des commissions se sont positionnés en faveur de ce projet et de son inscription au BP 2014.

M. SURHOMME fait état que la commission « finances » initialement prévue le 20 mai 2014 a été décalée au 23 mai 2014 l'empêchant d'y siéger. Il regrette par ailleurs que les commissions « développement économique – tourisme » et « voirie » se soient réunies après que le bureau ait entériné les orientations du BP 2014, leur conférant dès lors que peu d'intérêt.

M. DURAND précise que ces commissions n'ont pu se réunir qu'après que les communes aient désignées le nom des conseillers municipaux amenés à siéger. Il rappelle que la CCVN reste encore dans l'attente de certains retours.

M. AUBRY fait part de son inquiétude quant aux prévisions d'emprunt inscrites au BP 2014 soit 1,2 M €. Il précise qu'elles correspondent à un quasi doublement de celles prévues au BP 2013. M. AUBRY s'interroge sur la capacité de la CCVN à rembourser les emprunts prévisionnels de 1,2 M au cas où ces derniers devraient être réalisés, et ce malgré l'autofinancement dégagé par la CCVN (480 000 € en 2013).

Mme MARCEL souligne qu'on sollicite des conseillers communautaires l'approbation de projets qui ne seront pas réalisés en 2014.

M. DURAND rappelle que Mme MARCEL a maintes fois dans un passé récent reproché à la CCVN de continuer à faire avancer des projets qui n'étaient pas inscrits à son budget. En outre, la commune d'Ailly sur Noye s'est à différentes reprises refugiée derrière cet argument pour ne pas avoir à prendre position sur ces dossiers. Il affirme qu'il s'agit donc là d'une réponse apportée à la commune d'Ailly sur Noye répondant à ses attentes.

S'agissant de la non inscription de la DETR 2014 sur le projet des ateliers du Souffle de la Terre, M. DURAND précise que c'est transitoirement que cette subvention a été compensée par de l'emprunt. La CCVN sollicitera la DETR 2015 en lieu et place de celle 2014 pour en arriver à respecter le plan de financement prévisionnel déjà approuvé par le conseil communautaire. Il rappelle en outre le principe qui veut que tout projet inscrit au BP selon des inscriptions budgétaires prévisionnelles soit redébattu préalablement au lancement de l'opération de manière à acter du plan de financement définitif.

Mme MARCEL sollicite une explication concernant la différence constatée de 78 000 € entre le montant d'emprunt inscrit sur le document officiel fourni aux conseillers et les éléments budgétaires présentés lors de l'AG.

Mme FOURNIER informe les conseillers qu'il s'agit d'une « erreur » relevée lors de la relecture des présentations travaillées pour l'AG. Les éléments distribués en début de séance ont pour objet de corriger cette erreur ; le bon montant d'emprunt à prendre en compte étant celui de 1 211 756 €.

- Budget annexe « Complexe sportif et culturel » :
  - Section fonctionnement : 471 775 €
  - Section investissement : 402 729 €

Mme MARCEL demande si le remplacement de la sono actuelle est prévu dans les crédits inscrits au BP 2014. Elle précise que cette dernière n'a jamais fonctionnée.

Réponse lui est faite que ce dossier est à l'étude.

- Budget annexe « SPANC » :
  - Section fonctionnement : 54 358 €
  - Section investissement : 2 590 €

- Budget annexe « ZAC » :
  - Section fonctionnement : 464 428 €
  - Section investissement : 3 573 531 €

Mme MARCEL souhaite savoir à quoi correspond le montant des crédits inscrits au chapitre 74.

Il s'agit de l'abondement du budget général au budget annexe.

Mme MARCEL demande à quoi correspond l'augmentation importante des charges à caractère général.

Il s'agit des dépenses liées aux taxes foncières 2013 et 2014 de l'ancien site Tubesca pour lesquelles la CCVN a sollicité un dégrèvement auprès des services fiscaux. Ce dernier a été obtenu pour un montant de l'ordre de 10 000 €.

Mme MARCEL souhaite savoir combien de temps le budget général de la CCVN va abonder le budget annexe de la ZAE.

Il est impossible d'apporter une réponse à cette question ; cela dépendant de la vitesse à laquelle la commercialisation des terrains va être réalisée.

M. SURHOMME demande ce qu'il en est de la vente des terrains.

La commercialisation est en cours qui doit tenir compte du contexte économique défavorable.

M. BEAUMONT indique qu'un point a été réalisé sur ce sujet lors de l'AG du 17 mai dernier et plus récemment en commission « développement économique ».

Mme MARCEL demande à se faire préciser le montant des dépenses d'investissement propre au projet d'hôtel d'entreprises.

Ce projet est proposé à l'inscription du BP 2014 pour un montant de 1 368 240 € HT se répartissant comme suit :

- Chapitre 20 (études) : 124 385 €
- Chapitre 23 (constructions) : 1 243 855 €

M. SURHOMME souhaite savoir si ce projet repose sur une étude de marché sérieuse.

Mme MARCEL demande si ce projet est la résultante de demandes déjà connues ou si sa réalisation est faite par anticipation des demandes futures.

M. BEAUMONT précise que ce projet est proposé pour répondre à des demandes futures mais qu'en l'état certaines demandes de location existent déjà.

Mme MARCEL souhaite savoir comment l'aménagement intérieur est prévu.

M. BEAUMONT répond que le projet est conçu pour être le plus polyvalent possible et donc en mesure de répondre à l'ensemble des demandes des investisseurs. Il est le fruit d'une réflexion qui a conduit la CCVN à aller voir ce qui se faisait ailleurs en matière d'investissements de ce genre. Le Conseil Général de la Somme a en outre apporté sa contribution à cette étude en renseignant la CCVN des prix de location appliqués sur les intercommunalités voisines.

Mme MAILLART regrette que ce projet n'ait pas été abordé au cours des précédentes assemblées communautaires alors que cela a toujours été le cas par le passé.

M. SURHOMME indique que la réalisation d'un DOB tel qu'il est prévu au règlement intérieur aurait permis d'aborder ces dossiers.

Mme MAILLARD se dit d'accord avec les propos de M. SURHOMME.

M. DURAND rappelle que les éléments techniques du dossier d'hôtel d'entreprises et ses objectifs ont fait l'objet d'une présentation lors de l'AG du 17 mai. Le volet budgétaire repris au BP 2014 a été présenté en commission le 16 juin dernier.

- Budget annexe « crèche » :
    - Section fonctionnement : 474 763 €
    - Section investissement : 465 516 €

Mme MARCEL sollicite des explications quant aux recettes prévues en plus au budget 2014.

Elles correspondent à un abondement « prévisionnel » du budget principal de la CCVN vers ce budget annexe.

S'agissant du chapitre 75, Mme MARCEL demande si la totalité des crédits inscrits correspond à un abondement du budget principal.

Il s'agit pour 5 413 € de recettes destinées à compenser le déficit réel de l'exercice précédent. Les autres recettes correspondant à l'abondement « prévisionnel » du BP 2014 vers le budget annexe doivent servir à couvrir les nouvelles charges de fonctionnement liées à l'extension de la crèche.

Fonction des nouvelles recettes perçues (prestations CAF, participation des familles), cet abondement pourrait être ramené à un niveau moindre.

Mme MARCEL souhaite connaître la nature des dépenses d'investissement correspondant au chapitre 21 et 23.

Il s'agit pour l'essentiel des crédits correspondants aux travaux de climatisation de la crèche.

M. DEPRET demande si cette climatisation est prévue sur tout ou partie du bâtiment.

Mme PREVOST confirme qu'elle sera installée sur l'ensemble de bâtiment.

M. SURHOMME rappelle que ce dossier a déjà été débattu en conseil communautaire. Il précise qu'il a fait l'objet d'une demande d'étude complémentaire de la part d'un des membres du bureau actuel qui avait mis en avant le fait que ce type d'aménagement n'était pas obligatoirement très bon pour l'enfant.

Mme MARSEILLE s'inquiète des conséquences sanitaires ayant trait à la pose d'une climatisation dans des dortoirs.

Mme PREVOST indique que ces travaux s'avéraient nécessaires pour le bien être des enfants, précisant qu'une règlementation existait qui cadrait leur réalisation. Elle rappelle qu'en outre la qualité de l'air des locaux de la crèche est dorénavant contrôlée, et ce depuis ce 1er janvier.

- Budget annexe « déchets ménagers et assimilés » :
  - Section fonctionnement : 882 789 €
  - Section investissement : 35 968 €

Mme MARCEL fait le constat que le budget général abonde là encore le budget annexe pour un montant de 239 000 €. Elle précise que le déficit de 131 000 € de l'exercice 2013 n'a pas été compensé par une prise sur l'excédent constaté au 31/12/2013, remettant en cause la sincérité de l'excédent voté à l'occasion de l'approbation du CA 2013.

Mme MARCEL souhaite savoir de combien il va falloir augmenter le taux de TEOM pour en arriver à équilibrer ce budget annexe.

A titre d'information, il lui est répondu qu'à augmentation de 2% du taux de la TEOM correspond 9 801 € de produit fiscal supplémentaire …

M. ASSAL rappelle que l'étude relative à la mise en place de la tarification incitative vient tout juste de débuter. Il indique que la présentation des conclusions de la 1ère phase « diagnostic » aura lieu prochainement en commission « environnement ».

M. ASSAL fait état de pistes d'économies potentielles déjà connues de tous, se référant en cela aux déchets produits par les artisans, commerçants, industriels, bâtiments publics, … dont la responsabilité n'incombe pas à la CCVN, aux déchets verts dont on connaît le coût de collecte et de traitement, à la renégociation des contrats, à la réorganisation des tournées de collecte OM, …

Il signifie au final qu'il reviendra au bureau d'études de faire des propositions en la matière.

3/ Répartition du FPIC 2014 – délibération :

M. DURAND, après avoir rappelé les différentes hypothèses existantes en matière de répartition du FPIC, propose à l'assemblée la répartition dérogatoire.

Il précise que la commission « finances » consultée sur ce sujet a retenu cette hypothèse qui conduit à la répartition suivante :

- CCVN : 111 578 €
- Communes : 49 112 €

Mme MARCEL sollicite une suspension de séance qui lui est accordée par M le Président.

A la reprise de la séance, M. MOURIER demande à ce que soient reprécisés les montants de FPIC actés en 2013.

La CCVN avait perçu 69 699 € et les communes 32 501 €.

L'hypothèse de la répartition dérogatoire est ensuite soumise au vote qui s'effectue à main levée.

La proposition de répartition dérogatoire du FPIC est acceptée à l'unanimité des votants.

Mme MARCEL sollicite la prise de parole pour expliquer les raisons ayant conduit les élus de la commune d'Ailly sur Noye à voter cette répartition. Elle souligne qu'il eut été assez facile pour la commune d'Ailly sur Noye de réunir 1/3 des votants et de s'opposer à cette proposition.

Mme MARCEL signifie qu'en votant la proposition formulée par la CCVN, la commune d'Ailly sur Noye n'a tout simplement pas voulu *« jouer au con »*.

4/ Vote de la fiscalité 2014 – délibération :

M. DURAND rappelle que la proposition formulée par le bureau, par ailleurs validée en commission « finances » est la suivante :

- pas d'augmentation des taux de fiscalité TH, FB, FNB et CFE
- augmentation du taux de TEOM de 2%

Cette proposition mis au vote à main levée est approuvée à l'unanimité des votants.

5/ Vote des BP 2014 – délibération :

Préalablement au vote, M. SURHOMME fait savoir qu'il votera contre l'approbation des budgets 2014 de la CCVN, considérant que ses investissements, et notamment les projets inscrits, n'avaient pas suffisamment été débattus.

Mme MARCEL fait remarquer que le vote des subventions doit faire l'objet d'un vote à part. Elle indique ne pas avoir retrouvé dans le document officiel le montant des subventions correspondantes.

Réponse lui est faite que le montant des subventions figure en page 68 du document officiel.

A l'issue des débats, il est procédé au vote à bulletin secret des BP 2014 de la CCVN.

Résultat :

- POUR : 21
- CONTRE : 13
- BLANCS : 4

Le budget principal et ses budgets annexes sont approuvés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22 h 00.